

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

COMMUNE DE BELLIGNAT

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.
DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au C.C.A.S.	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	13	11

Date de la Convocation
29/01/2024

OBJET

Débat d'Orientations Budgétaires

Séance du 06 Février 2024 _____

L'an Deux Mil Vingt Quatre _____

Et le Six Février _____

A Dix Huit heures trente, le C.C.A.S de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame RAVET Véronique

Présents : Mmes RAVET V. - GUILLAUBEZ C. - DE MATOS C. CHAPRON C. - HUMBERT S. - ARVEUX F. - MAZELLIER M. - PERRIER-MICHON F. - MARTELET S. - Mr C. CERQUEIRA -

ABSENTS : RHODET F. - OZDEMIR Y. - (Excusés)

Procuration est donnée par M. COLOMBET à C. GUILLAUBEZ

Le D.O.B., obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants, permet d'éclairer le choix des membres du C.C.A.S. lors du vote du budget primitif chaque année.

Généralement, l'action du C.C.A.S. s'articule autour de trois axes principaux qui sont : les personnes en difficulté, les seniors, la jeunesse.

La subvention communale de 65 000 € attribuée depuis des années suffisant à couvrir les dépenses du CCAS, a ainsi été réduite depuis 2019 à 60 000 €

Le budget du CCAS bénéficiant d'un excédent cumulé reporté d'environ 65 000€ a pu supporter le maintien de la subvention communale à 60 000 €. Cependant, afin de ne pas grever l'excédent reporté de façon trop importante chaque année, il est proposé de revenir à un montant de subvention de 65 000 € et de revoir les attributions de bons aux personnes âgées en 2025.

1. ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE

Lors des permanences les personnes en difficultés sont reçues, présentent leur situation familiale, financière, sociale et formulent leur demande d'aide.

Une aide administrative peut leur être apportée ainsi qu'une aide financière si besoin.

Le CCAS accorde principalement une aide sous forme de bon alimentaire d'une valeur allant de 20 à 50€ / semaine sur une période convenue avec le demandeur, lui permettant ainsi de mettre des actions en place sur son budget ou de régler d'autres dépenses.

Le CCAS intervient aussi pour les familles avec enfant en prenant en charge les frais de restauration scolaire des enfants. L'aide est ainsi très ciblée et nous permet d'être certain de l'attribution de ladite aide.

Ces 2 postes de dépenses étaient en nette diminution ces dernières années mais on note en 2023 un léger rebond. A noter : Les familles en situation d'impayé de restauration scolaire sont conviées à se présenter au CCAS mais peu se saisissent de cette opportunité et les dettes s'accroissent pour certaines familles.

Bon alimentaires		Restau scolaire	
2023	1 264.41 €	2023	718.80 €
2022	306.61 €	2022	321.20 €
2021	4 808.65 €	2021	/
2020	4 790.92 €	2020	648.08 €
2019	8 149.62 €	2019	1 590.00 €
2018	10 640.06 €	2018	1 590.00 €
2017	12 227.77 €	2017	1 700.65 €
2016	14 724.07 €	2016	3 687.50 €

Accusé de réception en préfecture 001260403700-20240206-5-2024_02_06_01-DE
Date de télétransmission 08/02/2024
Date de réception préfecture 08/02/2024

Par ailleurs, sur 2023, le CCAS a financé une expertise médicale (160€) un hébergement d'urgence (110.50 €) et une part de frais d'obsèques (200 €)

2. ACTION EN FAVEUR DES SENIORS

◇ Bons d'achat

Attribution de 2 bons d'achat de 25 €, début septembre aux personnes de 70 ans et plus, inscrites sur la liste. A dépenser avant le 31 décembre.

Augmentation constante du nombre de bénéficiaires et surtout de l'utilisation des bons (95% des bons sont utilisées contre à peine 80% auparavant). 485 personnes inscrites au lieu de 479 l'année précédente.

Dépenses supérieures à l'année dernière d'une vue strictement comptable 26 265.53€ au lieu de 19 406.70 € cependant il convient pour comparer de rattacher la somme de 3 650 € de bons à l'année 2022.

Au réel : 23 056.70€ pour 2022 contre 22 615.33 € pour 2023

Le nombre de bénéficiaires est en augmentation constant, il est proposé d'attribuer 2 bons de 20 € au lieu de 25€, à partir de 2025. Prévenir lors de l'envoi des bons 2024.

◇ Repas des anciens : 12 235 €

Il a pu se tenir le 26/11/2023 pour le plus grand bonheur de nos aînés.

Ce repas regroupe les plus de 70 ans autour d'une bonne table avec animation, dans le but de créer et maintenir du lien social.

241 personnes présentes (218 personnes à la salle polyvalente et 23 à la Marpa)

Prix du repas augmenté à 45 € TTC –

(238 personnes en 2022)

◇ Participation frais de transport collectifs : 1 383.42€ *(1 524,18 € en 2022 - 1 998.31 € en 2021)*

KEOLIS – prise en charge pour les personnes :

- âgés de plus de 65 ans
- ou ayant un taux d'invalidité supérieur ou égal à 80%.

Rappel de la participation :

Carte 20 trajets : 12.41 € (janvier à Juin) puis 9.52 € en juillet puis 13 €

Carte annuelle : 70.00 €

Carte invalidité annuelle : 70.00 €

Prise en charge de transport pour une habitante pour 20 €.

◇ Célébrations : 140 €

Organisation de la fête des mères de nouveau, mais Salle Sambardy, Faible participation mais les personnes présentes étaient satisfaites

Il est proposé de ne pas renouveler la cérémonie.

3. ACTION EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

◇ PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE depuis 2011

- Participation du CCAS à hauteur de 10 000 € au lieu de 12 000 €

Le PRE repose sur une approche globale et systémique ; un principe de libre adhésion des familles ; une mise en réseau des acteurs éducatifs locaux ; un référent éducatif pour chaque enfant, chaque parcours.

Tout enfant âgé de 2 à 18 ans, présentant des signes de fragilités scolaires, éducatives, sociales, familiales, essentielles peut être suggéré au PRE. Les repérants sont les acteurs éducatifs locaux ou les parents eux-mêmes.

L'équipe est composée de 3 référents éducatifs et une coordinatrice.

Accusé de réception en préfecture
001-260103700-20240206-D_2024_02_06_01-DE
001-260103700-20240206-D_2024_02_06_01-DE
Date de réception préfecture : 08/02/2024

Le bilan 2022 présentant un nombre de parcours très bas par rapport à ceux d'Arbent notamment, la participation financière a été revue à la baisse pour BELLIGNAT et à la hausse pour Arbent. - Bilan 2023 à venir.

◇ LIAISON ECOLE CLUB

- Dispositif opérationnel à Oyonnax et Bellignat depuis 7 ans
- Objectif : faciliter l'accès des 8-11 ans, issus des quartiers prioritaires, aux clubs sportifs
- Ecoles ciblées : le Pré des Saules et les Sources à Bellignat
- Public ciblé : élèves scolarisés en classe de CE2 / CM1 / CM2
- Limitation du dispositif à 2 années consécutives permettant de favoriser les primo-accédants.
- 122 enfants au Pré des Saules et aux Sources
- Dispositif qui s'adresse aux familles percevant l'Allocation de Rentrée Scolaire
- Prise en charge du coût de la licence sportive : 1/3 par les collectivités, 1/3 « Etat », 1/3 par les familles
- Coordinateur technique du dispositif (lien avec les enseignants, les familles et les clubs) : le Service des Sports d'Oyonnax (coordinatrice PRE en appui)

➤ Participation du CCAS à hauteur de 1/3 du prix de la Licence sportive –

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Effectif	14	22	22	14	10	19	24
Coût €	1 702.15	1 355.85	1 341.51	871	614	1 134	1 436

2 Judo Arbent – 3 PVFC – 5 SNO – 1 tennis Oyo

1 Belli judo - 3 Box Thai – 2 Karaté - 1 Edo – 4 US Veyziat – 1 USAM – 1 USO Basket
(7 nouveaux club en 2023)

La Liaison Ecole-Club permet à des enfants d'intégrer un club de sport et d'établir une passerelle entre l'école et le club sportif.

Après 2 années particulièrement compliquées avec le COVID, pour les clubs et les familles – on constate un retour aux activités sportives et notamment en 2023 avec 24 enfants inscrits malgré un effectif scolaire en baisse.

◇ SEJOURS

Le CCAS peut être amené à participer au reste à charge des familles pour les séjours organisés par le centre social et culturel J. Prévert ou autres.

Pas de demandes pour 2022, ni pour 2023.

◇ CITE EDUCATIVE

Les communes d'Oyonnax et de Bellignat ont été labellisées " Cité Educative " en 2021. A ce titre, la création d'un poste de chef de projet a été acté le 27 juillet 2021 suite à la notification financière de validation du plan d'action de la cité :

Eléonor VILLAR a pris ses fonctions le 20 septembre 2021

Le CCAS d'Oyonnax assure le portage financier et administratif de la cité éducative.

Conformément à la délibération prise le 17/01/2022, le CCAS de BELLIGNAT supporte le coût du chargé de mission à hauteur de 14% du reste à charge annuel (après prise en charge par la cité de 80% du poste). => environ 1 100 € - 1 091.77€ pour 2023.

La demande de renouvellement de la cité déposée en fin d'année est en bonne voie ...

4. Participation au CLSM « contrat local de santé mentale »

Un diagnostic territorial de santé mentale a été réalisé sur la période octobre 2020 – février 2021. Ce diagnostic a permis de mettre en évidence que bien qu'il y ait un partenariat interprofessionnel déjà présent, l'ensemble des acteurs a fait part de la nécessité et de la volonté de mieux se connaître pour renforcer le travail en réseau en santé mentale, en coordonnant leurs pratiques.

Le CLSM s'avère donc être une ressource permettant aux acteurs locaux de disposer d'un espace de partage, de réflexion, de coopération, et de co-construction de projets en santé mentale à déployer sur le territoire

5 axes de travail émergent du diagnostic territorial autour desquels la feuille de route du CLSM a été construite

Préfecture
001-260103700-20240206-D_2024_02_06_01-DE
Date de télétransmission : 08/02/2024
Date de réception préfecture : 08/02/2024

Prévention de la souffrance psychique et insertion socio-professionnelle, avec une participation de la coordinatrice du CLSM à l'axe « accès aux droits et aux soins » porté par l'ASV (Atelier SANTE Ville)

- Logement-hébergement et santé mentale
- Cohésion sociale et résilience urbaine
- Parentalité, enfance et adolescence
- Coordination des acteurs du territoire autour de la santé mentale

Pour mener à bien cette feuille de route, des actions ont été mises en œuvre et le CCAS de BELLIGNAT y contribue à hauteur de 1 000 € environ - 1000 € en 2022 et 740 € en 2023. – Formation en santé mentale et conférence.

Le CLS et le CLSM sont en cours de renouvellement.

5. SUBVENTIONS

Chaque année, le CCAS attribue une subvention de 1 500 € à l'ADAPEI, pour compenser la non organisation de la vente de brioche.

Depuis 2023 la subvention ADAPA est supportée par le CCAS (5 345€) au lieu du budget général de la collectivité habituellement.

Des aides pour la Turquie, le Maroc et la Lybie ont été attribuées durant l'année. (2 000€)
Elles sont votées en fonction de l'actualité géopolitique ou catastrophes naturelles.

6. SUBVENTION Actions sociales

Il s'agit de subventions versées par le CCAS dans le cadre de l'appel à projet « Politique de la Ville. ». Une enveloppe de 6 à 9 000€ est dédiée au financement des projets présentées par les partenaires du contrat de ville .

Dans le cadre du renouvellement du contrat de ville et des cités éducatives, une harmonisation des dispositifs est prévue. Les deux Appels à Projets pour 2024 sont ouverts jusqu'au **15 février pour la programmation 2024 (jusqu'au 31 décembre 2024)**.

Les dossiers Cité Educative doivent répondre à certains critères :

- *Public cible : 0-25ans,*
- *Périmètre géographique : entièreté des territoires d'Oyonnax et de Bellignat,*
- *Co-financement recherché du projet : à hauteur de 50%,*
- *Co-construction avec un partenaire local souhaité,*
- *Fonctionnement en année civile (nouveau 2024).*

Les dossiers Contrat de Ville doivent répondre à certains critères :

- *Public cible : habitants QPV,*
- *Périmètre géographique : QPV La plaine , La Forge et Guynemer à Oyonnax ; QPV Pré des Saules à Bellignat ainsi que les autres quartiers en situation de vulnérabilité (Ex-QVA),*
- *Fonctionnement en année civile.*

POUR 2023 :

<u>Centre Social et Culturel Jacques Prévert</u>	<u>Jardinons notre Pré des Saules</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser via le jardin à une meilleure alimentation, aux enjeux sanitaires et environnementaux - faire du jardin un lieu d'échange et de rencontre pour "faire ensemble" - favoriser l'inclusion et la diversité 	2 000 €	<u>Cadre de vie et Renouvellement urbain</u>
<u>CAQO</u>	<u>Le tournoi des associations</u>	<p>En lien avec les partenaires de terrains, organisation d'un tournoi de foot mixtes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - faciliter la mixité sociale - faciliter l'accès aux sports - sensibiliser à l'hygiène alimentaire en proposant le petit-déjeuner équilibré avec le soutien d'une diététicienne 	500 €	<u>Cohésion sociale</u>
<small>Accusé de réception en préfecture 001-260103700-20240206-D_2024_02_06_01-DE Date de télétransmission : 08/02/2024 Date de réception préfecture : 08/02/2024</small>				

<u>Centre Social et Culturel Jacques Prévert</u>	<u>Accès à l'activité physique</u>	Lever les freins à la pratique d'une activité physique - redonner confiance - travailler sur l'estime de soi et le lien avec la santé - Changer l'image du quartier	2 000 €	<u>Cohésion sociale</u>
<u>CLIC Haut-Bugey (HBA)</u>	<u>Bien Vieillir dans son quartier</u>	Aller à la rencontre du public senior des QPV pour les accompagner dans leur perte d'autonomie - Retisser du lien social - Mobiliser les professionnels à la question de l'isolement des seniors, au repérage de la détresse morale....	1 000 €	<u>Cohésion sociale</u>
<u>CAPSO (ancien porteur ADSEA)</u>	<u>AIN PULSION</u>	Améliorer les compétences de base, les savoirs être, les savoirs faire des jeunes entre 16-25 ans, repérés par les acteurs du territoire comme relevant d'une problématique langagière et qui se retrouvent éloignés des dispositifs de droit commun (E2C ou Garantie Jeune,...), de l'emploi et de la formation, afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Participer à l'obligation de formation à ramenant un public éloigné vers le droit commun et intégrer des jeunes "invisibles". <u>Objectifs opérationnels :</u> 1/ Construire , Consolider le projet personnel et professionnel des jeunes orientés sur cette action en lien avec les acteurs et les ressources du territoire 2/ Favoriser la mixité au travers de collectif intégrant des filles et des garçons. 3/ Renforcer / réactiver les compétences de base des jeunes positionnés sur l'action et notamment la communication écrite et l'expression orale. 4/ Accompagner les jeunes positionnés par une mise en situation de travail au travers de chantiers éducatifs ou de stages.	1 000 €	<u>Emploi et développement économique</u>
<u>Centre Social et Culturel Jacques Prévert</u>	<u>Village de l'emploi, de la formation et de l'entrepreneuriat</u>	Organisation d'un évènement sur le quartier pour aller à la rencontre des habitants éloignés de la formation et de l'emploi - présentation des offres d'accompagnement locales, permettre des rencontres avec les partenaires...	1 000 €	<u>Emploi et développement économique</u>
<u>SPORTS ET METIERS (FSLM 01)</u>	<u>Plateforme de la Réussite</u>	Permettre le raccrochage en formation ou en emploi des jeunes déscolarisés de 16 à 25 ans, grâce aux services civiques - acquérir des compétences - valoriser les acquis – Développer un sentiment d'appartenance à la sté, consolider les savoirs être (ponctualité - sérieux - sens des responsabilités)	1 000 €	<u>Emploi et développement économique</u>
TOTAL CCAS DE BELLIGNAT			8 500 €	

Accusé de réception en préfecture
001-260103700-20240206-D-2024-02-06-01-DE
Date de télétransmission : 08/02/2024
Date de réception préfecture : 08/02/2024

Pour 2024 l'enveloppe allouée pourra être fixée à 8 000 €.

7. Frais de fonctionnement

- Charges de personnel 3 365.50 €
- Collation fin d'année...(19€10) ou autres...

Pour 2024, il conviendra de prévoir une budget assurance pour couvrir « responsabilités et risques annexes (Lot 2 du marché d'assurances) et la Protection fonctionnelle des agents et élus dans le cadre du CCAS (lot 4 du marché d'assurance) – 1 000 € environ.

8. Régularisation Concession Annulation de recettes pour 440 €

9. RECETTES (63 291.53 €)

La principale recette du CCAS est la subvention communale 60 000 €, à laquelle s'ajoutent quelques dons 407 €, les produits des concessions des cimetières 4 510 €, les repas payants du CCAS 315 €

APPROCHE FINANCIERE

Investissement :

Dépenses = 0

Recettes = 0 €

Résultat 2023 =0 €

Résultat reporté = 1 940.59 €

Résultat de clôture d'investissement : + 1 940.59 €

Fonctionnement :

Dépenses =77 515.03

Recettes = 65 232.12

Résultat 2023: - -12 282.91

Résultat antérieure reporté = 66 838.22 €

Résultat de clôture d'exploitation..... 54 555.31 €

Le budget du CCAS bénéficiant d'un excédent cumulé reporté d'environ 55 000 € au 01.01.2024 sollicite une subvention communale de 65 000 €. Il conviendra aussi d'être vigilant sur le déficit de la section de fonctionnement.

Le CCAS après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de poursuivre son action dans cette voie et VALIDE le présent débat d'Orientation Budgétaire.



Suivent les signatures,
Le Maire,
Présidente du CCAS

V. RAVET